



Abandon de poste et maladie

Par **cath**, le **02/02/2010** à **16:15**

Bonjour,

je ne me suis pas représenté a mon travail depuis le debut de l'année
j ai recu 2 courrier en 1 mois me demandant de justifier mon absence et qu'a defaut
l'entreprise serait contraint d'engager une procedure disciplinaire a mon encontre.
mais depuis 15 jours pas de nouvelles l'entreprise ne veut pas me licencier
mon poste est repris c est juste pour m'empecher de m inscrire pour la recherche d un autre
emploi
est ce que vous savez si je peux me mettre en maladie,(pour une vrai cause operation)malgré
que je n'ai pas repris le travail depuis 1 mois,et je pense que la procedure peut continuer
ensuite.
merci d 'avance
catherine

Par **Berni F**, le **02/02/2010** à **19:39**

Bonjour,

je ne vois pas pourquoi vous ne pourriez pas vous mettre en maladie.

cordialement